

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1408

91 – ESSONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY

Ventes et cessions

432 552 966 RCS Evry.

MB DIFFUSION.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 87000.00 EUR.

Adresse : 98, Allée des Champs Elysées, 91080 Évry Courcouronnes.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : AVIS AU BODACC RELATIF AU PROJET COMMUN DE FUSION Pour la société absorbante

Dénomination : LBC FRANCE Forme juridique : Société par actions simplifiée Adresse du siège où peut être consulté le contrat d'apport : 24, rue des Jeûneurs 75002 PARIS Montant du capital : 3.252.490 euros.

Immatriculation : RCS PARIS, 521 724 336. Pour la société absorbée Dénomination : MB DIFFUSION Forme :

Société par actions simplifiée Adresse du siège où peut être consulté le contrat d'apport : 98, allée des Champs

Elysées Courcouronnes 91080 EVRY COURCOURONNES Montant du capital : 87.000 euros. Immatriculation :

RCS EVRY, 432 552 966. Evaluation de l'actif et du passif : Actif : 11.806.816 euros Passif : 8.260.427 euros

Rémunération de l'apport : La présente fusion concerne l'absorption, par voie de fusion, de la société absorbée par

la société absorbante aux conditions définies aux articles L. 236-1 et suivants et R. 236-1 et suivants du Code de

commerce. Les parties étant des sociétés par actions simplifiées, et Adevintra France (groupe) s'engageant à

détenir la totalité des actions de la société absorbante et de la société absorbée en permanence jusqu'à la

réalisation de la fusion, les dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce sont spécialement applicables

à la présente fusion, sous réserve du respect de cet engagement. En conséquence, il n'y a pas lieu d'établir un

rapport d'échange entre les actions de la société absorbante et les actions de la société absorbée et il ne sera

procédé à aucune augmentation de capital de la société absorbante. Le montant prévu de la prime d'apport :

NEANT Date du contrat d'apport : 28/07/2021 Date et lieu de dépôt au RCS au titre de chaque société participante

: le 03/08/2021 au RCS de Paris pour la société absorbante et le 03/08/2021 au RCS d'Evry pour la société absorbée..